

COMMUNE De MARTIGNA - CAISSE DE L'ECOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mil VINGT TROIS, le 28 FEVRIER à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de MARTIGNA légalement convoqué le 28 FEVRIER 2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire ;

PRESENTS : Jean-Charles DALLOZ - Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe – Claire SAURAT ;

ABSENT : néant

Secrétaire de séance : Claire SAURAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de	236.79 euros
que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 sont de	- 854.40 euros
alors l'exercice 2022 a généré un déficit de	- 617.61 euros

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :**

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit **prioritairement** au compte 1068 :
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte D002 : - **617.61 euros**

2) S'il n'y a pas de déficit d'investissement à résorber et un solde disponible :

- soit **en réserve** au compte 1068 :
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : **euros**

Pour copie conforme et certification
Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

